



FORMATION PERMIS B en Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)



PROGRAMME DÉTAILLÉ (selon REMC) ⁽¹⁾

- 1) **Une évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.
- 2) **Une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements, dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, écoconduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.
- 3) **Une formation pratique** :
 - Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

OBJECTIFS / AVANTAGES

L'apprentissage anticipé de la conduite permet de :

- Réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- Commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- Acquérir de l'expérience de conduite ;
- Passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans.
- Augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire ;
- Obtenir souvent un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Avoir 15 ans minimum.

DURÉE

La phase de conduite accompagnée sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3.000 km minimum :

- Formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum) ;
- Un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur ;
- 1er rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1.000 km ;
- 2ème rendez-pédagogique au terme des 3.000 km parcourus.

DATES & HORAIRES : nous consulter

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie et didactique :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes ;
- Alternance de théorie et de pratique.

Moyens et outils :

- Salles de cours équipées de moyens multimédia ;
- Véhicules adaptés à l'enseignement ;
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage ;
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

SUIVI DES ACQUIS & SANCTION DE LA FORMATION

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc ;
- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

INTERVENANT(S)

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R), et bénéficiant d'une autorisation préfectorale d'enseignement.
- L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

DIPLOME VISÉ : Permis de conduire de catégorie B

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans.
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.

LIEU : partout en France

TARIFS : nous consulter ou télécharger nos grilles tarifaires

(1) REMC : Référentiel Éducation à la Mobilité Citoyenne.

